

Le MRC de la Haute-Yamaska démontre un dynamisme remarquable en étant la seule MRC au Québec d'avoir son propre Plan directeur de l'eau (même rendu à notre deuxième version, 2017-2021). Cela était rendu public le 12 avril et je constate qu'il y a eu consultation publique sur le projet le 31 mai dernier. Je n'ai pas pu assister en personne, alors je vous offre mon opinion.

En effet, ce 12 avril j'ai assisté à la séance régulière de notre MRC pour demander une protection accrue de notre eau potable en vue des dangers de contamination d'eau potable reliés aux activités de gaz de schiste. J'ai témoigné, en solidarité avec d'autres citoyennes/citoyens solidaires, la très vaste majorité des maires exprimer l'importance qu'ils accordent à la protection de l'eau.

Obv Yamaska a demandé à toutes ces 91 municipalités d'adopter le RÈGLEMENT de rayon de protection (d'eau potable). Suite à cette demande, le 21 février, le MRC de Brome-Mississquoi a demandé à TOUTES ses municipalités d'adopter le règlement de rayon de protection. Près d'une soixantaine de municipalités dans le territoire d'Obv Yamaska l'ont fait, jusqu'à date. D'autres vont suivre... La population de Granby représente 25% de la population du bassin versant Yamaska. J'aimerais voir la ville de Granby, aussi, l'adopter en unanimité avec toutes les autres municipalités de notre MRC.

Inutile de vous dire que si notre bassin versant devient contaminé par la fracturation hydraulique, tout le monde souffre.

Je remercie Michel Laliberté pour l'article informatif du 9/5/2017 dans La Voix de l'est au sujet du Front commun sur la protection d'eau potable. Je suis TRÈS contente de voir la très vaste majorité des municipalités de notre MRC se lever pour prendre position et participer au Front commun de plus de 300 municipalités du Québec.

Je veux souligner que même si la ville de Granby a décidé, jusqu'à là, d'adopter une Résolution (une résolution est de se limiter à émettre une opinion politique) cela n'empêche aucunement la ville d'adopter un RÈGLEMENT de rayon de protection (pour notre eau potable). Il y a des municipalités de notre MRC, qui ont d'abord adopté une résolution, et par la suite ont décidé de prendre un pas de plus, en adoptant un RÈGLEMENT de rayon de protection (les municipalités sont encadrés au niveau juridique par des Règlements, alors ils ont force de loi). Je demande à la ville de Granby, en étant le membre de notre MRC représentant 75% de la population (du MRC) de faire le maximum et, aussi, d'adopter le Règlement de rayon de protection pour protéger notre municipalité en SOLIDARITÉ avec toutes les autres municipalités de notre MRC et du Québec.

Granby paraît sur la Carte du Québec gazier (Source: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Bloomberg, Rapports et présentation des entreprises. Registre des entreprises du Québec, Jennings Capital) dans un territoire couvert par des détenteurs de permis et baux (fracturation hydraulique dans les basses terres du Saint-Laurent). La loi 106 (passé par bailloir le 10 décembre dernier) prévoit une structure pour vendre ces permis et baux aux compagnies de gaz de schiste. C'est irréfutable que la fracturation hydraulique contamine l'eau potable. Je demande **toutes les municipalités de notre MRC** de faire le maximum (adopter le RÈGLEMENT) et appuyer le front commun des municipalités qui exigent une meilleure protection de notre eau potable, tenant compte des réalités sous terre.

Au conseil municipal de Granby du lundi 1 mai, M. Jean-Luc Nappert, conseiller municipal de quartier 2, nous a appris qu'il y a 13,000 puits dans le territoire de la ville de Granby. Je soupçonne que les résidents de Granby et à grandeur de notre territoire apprécieraient grandement que la ville fasse le MAXIMUM pour protéger, avec force de loi, notre eau potable.

Inutile de vous dire que plus les municipalités seront nombreuses, plus la pression du Front commun serait forte. Participer au Front commun, en adoptant le **RÈGLEMENT de rayon de protection** avec plus de 300 autres municipalités du Québec, c'est PLUS que protéger nos propres sources d'eau. Prendre notre place au Front commun, c'est aussi tendre la main et protéger l'eau potable à Lotbinière-Bécancour, le Gaspé, Anticosti...en solidarité. Ces municipalités sont menacées actuellement par des activités de fracturation hydraulique.

Le 4 mai, l'Union des Municipalités du Québec a adopté la résolution Bleu Terre et protège ainsi le droit de chaque citoyenne et citoyen québécois de respirer de l'air pur, **de boire de l'eau propre**, de manger des aliments sains et de vivre dans des conditions climatiques stables. Que les décisions politiques locales soient intégrées avec cela.

Je vous demande, M. Bonin (prefet de notre MRC et maire de Granby), de faire un pas de plus en s'assurant que toutes les municipalités de notre MRC font Front commun ensemble et font le MAXIMUM, avec force de loi (**adopter le RÈGLEMENT de rayon de protection**), pour protéger notre eau potable tellement vulnérable et démontrer, plus fort, notre solidarité au peuple du Québec.

Donna Kane, Granby